

Séance ordinaire du 6 février 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 6 février 2017 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Réjean Major	Maire
Monsieur	Luc Larivière	Conseiller
Monsieur	Steve Lefebvre	Conseiller
Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
Madame	Karo Poirier	Conseillère
Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller
Monsieur	Pierre Parisien	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2017-02-06-020

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de janvier 2017

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2017

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2017

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 janvier 2017

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

300-2 Ponceau - Route 105 – Demande MTQ

300-3 Demande de contribution financière 2017 – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

A- Bris d'une conduite d'eau potable

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

500-1 Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

A- Réglementation régissant les clôtures sur le territoire de la municipalité

B- Demande de modification au règlement de zonage – Zone V-103

C- Demande d'approbation d'un PIIA – 5 rue Lecompte - Agrandissement

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de janvier 2017

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Patinoire

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017

M.B. 2017-02-06-021

Sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Excuse pour travaux sans permis
- Ajout à une demande de PIIA
- Cueillette des matières résiduelles et matières recyclables – Période hivernale - Chemins privés
- Récupération de bois

0-5 Rapport d'activités du maire pour le mois de janvier 2017

Le maire Réjean Major, dépose son rapport d'activités pour le mois de janvier 2017.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

Note au procès-verbal

Un document, pour information aux membres du conseil, est déposé par la directrice générale.

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2017-02-06-022

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 janvier 2017, pour un montant total de 2 049.97 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2017

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2017

M.B. 2017-02-06-023

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de janvier 2017 pour un montant total de 121 729.43 \$, telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 janvier 2017

M.B. 2017-02-06-024

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 janvier 2017 pour un montant de 17 041.98 \$ et d'autoriser la directrice générale à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport d'activités pour le mois de janvier 2017.

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Note au procès-verbal

Toutes les ententes d'entraide incendie avec les municipalités limitrophes sont maintenant signées.

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux en voirie exécutés durant le mois de janvier 2017.

300-2 Ponceau – Route 105 – Demande MTQ

M.B. 2017-02-06-025

Considérant l'état d'un ponceau longeant la route 105, au nord du chemin du Cimetière dans notre municipalité;

Considérant que ce ponceau, d'une longueur d'environ 200 pieds nécessite d'être remplacé;

Considérant les entretiens téléphoniques que le maire a eus avec des représentants régionaux du MTQ;

Considérant qu'on nous avait mentionné que ces travaux se feraient l'année dernière;

Considérant qu'aucun travail n'a été fait afin de procéder au remplacement d'un ponceau d'environ 200 pieds de long et longeant la Route 105, juste au nord du chemin du Cimetière;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu de demander au ministère des Transports de procéder au remplacement d'un ponceau d'environ deux cents pieds situé le long de la route 105, au nord du chemin du Cimetière.

Adoptée à l'unanimité

Ponceau – Entrée nord de Bouchette

M.B. 2017-02-06-026

Considérant l'état du ponceau situé sur la rue Principale à l'entrée nord de la municipalité de Bouchette, tout près de la Route 105;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de demander au MTQ de vérifier le ponceau situé sur la rue Principale Nord, dans l'emprise du MTQ en rapport à la Route 105.

Adoptée à l'unanimité

300-3 Demande de contribution financière 2017 – Aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

M.B. 2017-02-06-027

Considérant que des travaux de réfection et d'amélioration sont nécessaires sur certains chemins de la municipalité;

Considérant que pour l'année 2017, les membres du conseil municipal jugent nécessaire de procéder à des travaux de réfection de la surface de roulement du pont de fer et d'une section du chemin Paul;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Gaston Lacroix, il est résolu de mandater le maire Réjean Major, pour présenter une demande de subvention d'un montant de 40 000\$ à Madame Stéphanie Vallée, députée du comté de Gatineau, pour des travaux de réfection du tablier du pont et d'une section du chemin Paul et ce, dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 **Usine d'épuration et réseau d'égout**

400-2 **Station de pompage et réseau d'aqueduc**

A- **Bris d'une conduite d'eau**

Sujet reporté à une prochaine séance.

400-3 **Écocentre et site des lagunes**

400-4 **Matières résiduelles et matières recyclables**

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

500-1 **Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge pour les services aux sinistrés**

M.B. 2017-02-06-028

Considérant le projet d'entente avec la municipalité de Bouchette déposé par « La société canadienne de la Croix-Rouge »;

Considérant que cette entente est valide pour une durée de 3 ans, soit pour les années 2017, 2018 et 2019;

Considérant que la contribution demandée aux municipalités de moins de 1000 habitants passera à 160\$ en 2017;

Considérant que par cette entente la municipalité de Bouchette s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente et ce, comme suit :

2017 – 160\$
2018 – 160\$
2019 – 160\$;

En conséquence, sur la proposition de Luc Larivière, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer cette entente et d'autoriser la directrice générale à émettre les chèques à chaque année de cette entente en paiement de la contribution annuelle établie par l'entente. La dépense annuelle reliée à cette entente sera imputée au poste « Sécurité civile - Services aux sinistrés » (02-230-00-459).

Adoptée à l'unanimité

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

A- Réglementation régissant les clôtures sur le territoire de la municipalité

Note au procès-verbal

Sujet à l'étude par les membres du comité consultatif d'urbanisme.

B- Demande de modification au règlement de zonage – Zone V-103

Le conseiller au siège numéro 2, Steve Lefebvre, annonce ce 6 février 2017, qu'un avis de motion est donné en vue de modifier le règlement de zonage numéro 85 en vue d'ajouter l'usage h4 aux usages permis dans la zone V-103.

Steve Lefebvre
Conseiller au siège numéro 2

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, annonce ce 6 février 2017, qu'un avis de motion est donné en vue de modifier le règlement de zonage numéro 85 en vue d'ajouter l'usage h8 aux usages permis dans la zone V-103.

Yvon Pelletier
Conseiller au siège numéro 3

C- Demande d'approbation d'un PIIA – 5 rue Lecompte

M.B. 2017-02-06-029

Considérant la résolution M.B. 2011-10-03-263 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 octobre 2011;

Considérant que cette résolution confirme l'adoption du règlement numéro 239 visant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles d'utilisation commerciale en zone urbaine;

Considérant la demande d'approbation d'un PIIA déposée par le propriétaire du 5 rue Lecompte;

Considérant la résolution M.B. 2012-11-05-283 adoptée par les membres du conseil municipal lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 5 novembre 2012;

Considérant que cette résolution visait l'acceptation d'un PIIA pour un changement d'usage d'un bâtiment accessoire en bâtiment principal à usage commercial;

Considérant qu'à l'intérieur de ce PIIA, il était demandé à ce que la zone d'entreposage soit camouflée durant toutes les saisons et que les membres du conseil exigeaient la plantation d'arbres d'une hauteur d'au minimum de deux pieds;

Considérant que les arbres plantés en 2012 n'ont pas poussé, ce qui fait que la zone d'entreposage n'est aucunement camouflée;

Considérant la demande d'approbation d'un deuxième PIIA déposé par le propriétaire afin de procéder à un agrandissement du bâtiment commercial;

Considérant l'étude de cette demande par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité;

Considérant la recommandation des membres du CCU d'approuver ledit plan consistant à un agrandissement du bâtiment principal à usage commercial, soit un atelier mécanique, sur ladite propriété utilisée à des fins commerciales et située en zone urbaine;

Considérant la condition supplémentaire émise par les membres du comité consultatif d'urbanisme en ce qui concerne l'installation d'une clôture en bois d'une hauteur minimale de six pieds du côté sud-est de la propriété, sur toute sa longueur, de façon à ce que l'inventaire présent sur le terrain concerné ne soit pas à la vue des passants de la rue Lecompte;

Considérant que la date limite recommandée par les membres du CCU pour l'installation de la clôture est le 1^{er} juin 2017;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'accepter le PIIA déposé visant l'agrandissement du bâtiment principal à usage commercial pour la propriété située au 5 rue Lecompte en y incluant les conditions émises par les membres du CCU, soit l'installation d'une clôture d'une hauteur minimale de 6 pieds et ce, au plus tard le 1^{er} juin 2017.

Adoptée à l'unanimité

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de janvier 2017

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de janvier 2017 sont déposées.

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Patinoire

M.B. 2017-02-06-030

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Steve Lefebvre, il est résolu d'améliorer la situation du manque de crochets pour l'accrochage des manteaux des utilisateurs du Centre Quatre Saisons.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Regroupement pour un Québec en santé – Demande d'appui

M.B. 2017-02-06-031

Attendu qu'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

Attendu que le contexte social et politique actuel amène une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

Attendu que la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90% des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

Attendu que le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc.;

En conséquence, sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Luc Larivière, il est résolu de signifier notre appui au Regroupement pour un Québec en santé. Et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :

- 1- de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;

b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;

2- d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise à la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

D'acheminer copie de la présente résolution à la députée de notre circonscription, au ministre des Finances, monsieur Carlos Leitao, à la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois et au premier ministre, monsieur Philippe Couillard.

Adoptée à l'unanimité

**800-2 MRCVG – Demande de participation aux municipalités–
Acquisition d'une mascotte**

M.B. 2017-02-06-032

Sur la proposition de Pierre Parisien, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de répondre positivement à la MRCVG en signifiant notre intérêt à participer financièrement à l'acquisition de la mascotte « Yvon Larosé », dont le coût total est de 4900\$ plus taxes. La participation de la municipalité de Bouchette se chiffrera à une somme d'environ 275\$.

Adoptée à l'unanimité

800-3 Petite école de rang – Inauguration – Représentant municipal

M.B. 2017-02-06-033

Considérant la demande reçue de la part du comité de la Petite école de rang;

Considérant que ce comité est à préparer l'inauguration de ce bâtiment;

Considérant que leur demande consiste à ce qu'un membre du conseil participe aux rencontres d'organisation de cette activité;

Considérant que ces rencontres se tiennent durant le jour;

Considérant la résolution M.B. 2014-08-04-185 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 4 août 2014;

Considérant que le conseiller Steve Lefebvre était le représentant municipal nommé pour ce projet;

Considérant qu'il est difficile pour monsieur Lefebvre de se libérer pour participer à ces rencontres, tenues le jour;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Luc Larivière, il est résolu que le maire, Réjean Major, soit le représentant municipal au sein du comité responsable de l'organisation de l'inauguration de la Petite école de rang. La conseillère au siège numéro 4, Karo Poirier, sera son substitut.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant le sujet suivant :

- Divers projets d'un citoyen

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2017-02-06-034

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Pierre Parisien, il est résolu de lever la présente séance à 19 h 45.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière